



TRANQUILLITÉ

**EMERAUDE**  
**habitation**  
Engagés pour l'habitat

# BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les bonnes pratiques pour vivre en bon voisinage.

Au sein de votre résidence et de votre quartier, respecter des règles de vie et usages simples garantit un cadre de vie agréable et sécurisant.



ANIMAUX



PROPRETÉ



BIENVEILLANCE





# 1. TRANQUILLITÉ



## CONSEILS UTILES



Je limite les bruits que j'émetts (électroménager, musique, jeux, déplacements, animaux ...).



Je ne fume pas ou ne vapote pas dans les parties communes (halls, couloirs...).



Je respecte les règles de ma commune en matière de travaux et entretien du jardin (jours et horaires). Certaines municipalités interdisent par exemple l'utilisation d'appareils thermiques sonores (tondeuses ...) le dimanche.



Je préviens mes voisins en cas d'évènement bruyant exceptionnel, si je prévois des travaux ou organise l'anniversaire de mon enfant par exemple.



Si je possède un véhicule, je stationne correctement, à l'emplacement qui m'est attribué le cas échéant et circule lentement aux abords des résidences.



# 2. PROPRETÉ



## CONSEILS UTILES



Je contribue à la propreté dans mon immeuble et dans l'espace public.



Je respecte l'environnement et les règles de tri sélectif.



Je dépose les encombrants en déchèterie ou dans une ressourcerie.

💡 Renseignez-vous lorsque vous achetez un équipement (meuble, appareil électroménager), la plupart des commerçants peuvent reprendre l'ancien.



## BON À SAVOIR

Les **dépôts sauvages d'encombrants** dans les parties communes ou aux abords des résidences sont passibles d'une **amende de 1 500 €**.



## 3. ANIMAUX



### CONSEILS UTILES



Je tiens mes animaux en laisse dans les parties communes et aux abords des résidences et ramasse leurs déjections.



Je respecte le bien être animal. Je sors mon chien régulièrement.



Je veille à ce que mon chien ne dérange pas mes voisins (aboiements, déjections sur les balcons...).



Je ne nourris pas les animaux du quartier (chats et chiens errants, goélands...).



Il est obligatoire de museler son chien s'il est classé en 2<sup>e</sup> catégorie (Loi n°99-5 du 6 janvier 1999).



## 4. COURTOISIE / RESPECT / DIALOGUE



J'entretiens des relations courtoises avec mon voisinage.



En cas de problème, je privilégie le dialogue.



Se saluer, s'entraider, dialoguer... ces petites actions du quotidien favorisent le bon voisinage.



**EMERAUDE**  
habitation

**S'ENGAGE**

Ce guide vous rappelle les comportements à aborder pour vivre en bon voisinage. Les équipes de proximité d'Emeraude Habitation sont présentes au quotidien pour faire respecter ces règles. En cas de troubles de voisinage, elles interviennent à vos côtés pour résoudre la situation dans le dialogue et le respect de la réglementation.

### **Je subis un trouble ?**

*Avant tout, j'en parle à mon voisin et lui explique le désagrément afin de trouver une solution.*

*Si le trouble persiste, je contacte Emeraude Habitation et dépose une réclamation.*

*Un agent de proximité viendra constater la situation et chercher une solution à l'amiable.*

### **Je cause un trouble ?**

*Je revois mon comportement dans le respect de ce guide et du règlement intérieur.*

*Les équipes d'Emeraude Habitation interviennent pour faire un rappel au règlement et rechercher des solutions.*

*Si le trouble persiste malgré la médiation, je risque la résiliation de mon bail et l'expulsion.*

**WWW.EMERAUDE-HABITATION.FR**

Un numéro unique pour nous joindre 24h/24 **N° CRISTAL\* : 09 70 80 88 12**

En dehors des heures d'ouverture d'Emeraude Habitation, les week-ends et jours fériés, seules les demandes pour une urgence technique ou un incident grave seront traitées. \*Prix d'un appel local non surtaxé.

CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE

